

Consultation

relative au déploiement des services relevant de l'article 30-5 de la loi du 30 septembre 1986, aux données associées aux services de la télévision numérique terrestre (TNT) et de la radio numérique de terre (RNT) ainsi qu'à la régulation des services de médias audiovisuels à la demande.

Consultation publique du CSA

Contribution Ericsson



Introduction

Ericsson remercie le CSA pour cette consultation et l'occasion qui lui est offerte de faire connaître son opinion.

Ericsson, en tant que fournisseur de solutions et de services, a choisi de répondre à une sélection de questions plus particulièrement adaptées à son domaine d'expertise.

1 Questions n°1-4, Définition des services

Sur ces quatre premières questions, nous ne pensons pas être les plus légitimes pour répondre au cœur des questions.

Cela étant dit, il nous paraît particulièrement important, dans la définition du cadre réglementaire touchant à ces points, de développer une approche holistique et tendant vers une neutralité technologique.

Les modes d'accès aux SMAd seront en effet multiples et le cadre réglementaire doit en tenir compte pour proposer un cadre harmonisé.

2 Question n°5, Définition des services

Quels sont vos commentaires sur les éventuelles difficultés d'application des critères permettant de déterminer si un SMAd est soumis à la régulation du Conseil ?

Nous comprenons le sens et l'importance de cette question sur la délimitation territoriale des SMAd.

Dans ce contexte nous voudrions prendre volontairement le contre pied et plaider pour l'importance d'une approche plus européenne de ces problématiques.

Le développement des usages de SMAd en itinérance internationale bénéficierait à terme d'une approche plus concertée au niveau européen de ces questions.

Par ailleurs nombre de services, de type video à la demande, sur internet ne connaissent pas de frontière, et il nous paraît important de tenir compte de ce contexte. Nous ne prôtons pas l'absence de régulation, mais une approche plus harmonisée, et donc plus efficace, au niveau européen. Dans ce contexte nous craignons qu'un cadre, peut être inadapté face à l'évolution de certains usages, ne soit au final contre productif en marginalisant les services concernés.

3 Questions n°6 – 10, Modalités d'attribution de la ressource hertzienne

Sur ces points, en éludant le cœur de la question sur lequel nous ne sommes pas nécessairement les plus compétents, il nous paraît important de développer une approche holistique, tenant compte des différents modes d'accès possibles (broadcast, satellitaire, réseaux mobiles, ADSL&FTTH). Sans cette approche globale, basée sur l'évolution prévisible des usages vers des plateformes autorisant le plus d'interactivité et de personnalisation, le cadre réglementaire risque d'être inefficace.

Dans ce contexte nous soutenons pleinement les initiatives tenant compte de la rareté du spectre.

4 Questions n°11 – 17, Régulation des SMAd

Il nous semble également important que la réglementation porte sur le service et le moins possible sur la technologie. Ericsson soutient donc pleinement les différentes initiatives visant au respect des grands principes déontologiques, et plus généralement les principes éthiques et culturels dont les autorités françaises sont les défenseurs.

Nos propositions, et nous souhaitons être très clairs sur ce point, ne visent d'aucune manière à attaquer ces principes. Il nous semble au contraire qu'une approche plus globale et plus neutre technologiquement sera plus à même de les faire respecter.

Dans ce contexte nous pensons également que les nouvelles plateformes IPTV managées seront un formidable vecteur de diffusion de la culture française au niveau européen.

5

Questions 18, Modèle économique

Les acteurs sont invités à indiquer le rôle de chacun de ces acteurs dans le développement et le modèle économique des SMAd et des autres applications interactives. Quels sont les revenus envisagés ?

Nous pensons que les usages se développent vers plus d'interactivité et de personnalisation.

Ericsson réalise de nombreuses études et enquêtes sur l'évolution des usages et il apparaît de manière très claire que les consommateurs évoluent vers des usages plus interactifs et personnalisés. Cette évolution est tirée par la jeune génération, également appelée les « natifs numériques » et elle nous semble tout à fait irréversible (quelqu'un qui a goûté aux joies d'un tel usage ne reviendra pas, avec l'âge, à une consommation totalement passive)

Dans ce contexte le rôle de distributeur ou d'« agrégateur » de contenus va se renforcer.

Par ailleurs une grande partie des revenus de l'écosystème provient aujourd'hui de la connexion internet et de son offre « triple play » associée. Les revenus de l'accès et de certains services SMAd peuvent être liés : la personne prendra une connexion ADSL triple play parce que le fournisseur d'accès proposera des services de type SMAd. Il faut donc avoir une vue globale sur ces revenus.

Nous pensons cela dit que la part des revenus additionnels liés aux SMAd va aller en s'accroissant.

6

Questions 19-20, Modèle économique

En plus de ce qui a été dit à la question précédente, nous pensons que le modèle sera multiple avec des composantes publicitaires, qui doivent être réinventées pour s'adapter aux nouveaux usages.

Les rôles de distributeur, d'« agrégateur » et fournisseur d'accès, souvent tenus par le même acteur, ont une réelle valeur ajoutée et ces acteurs auront logiquement une part significative des revenus.

Un service qui peut se développer est celui de «network PVR » : un utilisateur effectue sur son téléviseur un enregistrement d'un programme qui sera stocké directement sur les serveurs de son fournisseur d'accès et le visionne, par exemple, quelques jours après sur un autre support (son téléphone ou son PC portable).

Ce schéma pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes de copie alors que le même enregistrement réalisé physiquement sur le PC portable ne pose à priori aucun problème (et rentre dans le cadre de la copie privée). Ce type de scénario d'usage soulève à notre sens deux remarques :

- le cadre réglementaire doit s'adapter à un usage qui évolue vers la personnalisation, l'interactivité et le « multi écrans »
- La valeur ajoutée de l' « agrégateur » et du fournisseur d'accès peut être amenée à croître. En effet il apparait clairement que ces fournisseurs d'accès peuvent apporter beaucoup d'intelligence au système pour mettre en œuvre cette ubiquité tant attendu par les consommateurs.

7 Question 22, techniques relatives au déploiement d'applications interactives

Au vu des ambitions de l'interactivité sur la TNT et sur les autres réseaux, quelle(s) technologie(s) vous paraissent la (les) mieux adaptée(s) à son déploiement?

Un modèle ouvert et horizontal résultant de l'adoption d'une norme commune vous paraît-il adapté à l'intégralité des services interactifs ?

Des technologies multiples seront probablement disponibles et répondront chacune à des usages spécifiques.

Avec l'évolution des usages vers l'interactivité, la personnalisation et le multi écrans, nous pensons que les solutions de TV « managée », de type IPTV, éventuellement avec une couche de contrôle IMS, peuvent répondre à ces besoins. Ce type de solution, contrairement à un accès purement internet « over the top », a vocation à rentrer dans le périmètre de la réglementation. Ces systèmes offrent par ailleurs une plateforme économique de diffusion de la culture et leurs performances actuelles et futures devraient être pleinement intégrées dans la réflexion réglementaire.

Les modes d'accès doivent de plus en plus être convergents, c'est-à-dire fixes (ADSL, FTTx, FTTH) et mobiles (3G, LTE).

Les solutions d'IPTV actuelles ne sont qu'à leur première génération. L'évolution des réseaux d'accès vers des réseaux à haut débit et forte capacité permettra d'envisager le déploiement de la deuxième génération d'IPTV. Cette deuxième génération sera plus riche en termes de fonctionnalités de personnalisation et d'interactivité, et intégrera plus largement la HD ou la 3D.

Le site internet suivant résume nos positions et vues sur cette question :

<http://www.ericsson.com/campaign/televisionary/#/home>

Le lien suivant détaille ce que sera, à notre sens, cette deuxième génération de l'IPTV

<http://www.ericsson.com/campaign/televisionary/content/pdf/regulation/18f5f487-d311-4a9f-8dc6-08c3468af259.pdf>

Le lien ci-dessous détaille les enjeux réglementaires liés à la convergence des médias

<http://www.ericsson.com/campaign/televisionary/content/pdf/regulation/07e81689-a184-4f6a-8fa0-dca101fbb476.pdf>

Fin du document